

Retraites : la capitalisation, grande absente de la réforme

Elle apparaît pourtant comme un moyen de résorber le déficit des retraites, tout en préservant les Français de la baisse des pensions.

L'introduction d'une dose de capitalisation est la grande absente de la réforme des retraites. Ce dispositif, défendu par plusieurs économistes, commence à faire son chemin dans les esprits, bien conscients qu'il sera difficile de continuer à augmenter indéfiniment l'âge de départ en retraite pour combler les déficits.

La capitalisation permettrait aux Français de s'assurer une meilleure retraite alors que le niveau des pensions est amené à baisser dans les années à venir. En drainant une épargne de long terme, elle permettrait aussi d'assurer un meilleur financement de l'économie française et d'investir dans les entreprises, qui manquent de fonds propres.

→ LE PER, PLACEMENT EN PLEIN ESSOR → TRÈS POPULAIRE, L'ÉPARGNE PRIVÉE SÉDUIT LES RETRAITÉS NÉERLANDAIS

La capitalisation, grande absente de la réforme des retraites

Elle apparaît pourtant comme un moyen de résorber le déficit des retraites, tout en préservant les Français de la baisse des pensions

ROMOLO TAVANI/STOCK.ADOBE

MARIE-CÉCILE RENAULT @Firenault

SOCIAL C'est un tabou national que le gouvernement n'a pas voulu lever. La capitalisation reste totalement absente du projet de réforme des retraites. Le système français reste centré sur la répartition, où les cotisations des actifs paient directement les pensions des retraités. Exit la capitalisation, adoptée dans de nombreux pays où les cotisations sont épargnées et investies pour produire des dividendes, reversés aux actifs lorsqu'ils prennent leur retraite.

Le sujet s'est toutefois imposé dans les débats et fait son chemin dans les esprits. Car le système français par répartition est à bout de souffle pour des raisons démographiques : il sera difficile de continuer à augmenter indéfiniment l'âge de départ en retraite pour combler les déficits et assurer aux retraités un niveau de pension décent. D'où l'idée portée par certains d'introduire une dose de capitalisation dans le système, à côté de la répartition.

Les Français peuvent certes déjà compléter leur future retraite par des mécanismes d'épargne, mais ceux-ci restent largement individuels (assurance-vie, PER, etc.), donc réservés à ceux qui peuvent faire un effort en plus des cotisations obligatoires ; et ils coûtent cher en frais de gestion. Plusieurs figures de la droite, du député Philippe Juvin au sénateur Bruno Retailleau en passant par le maire de Cannes, David Lisnard, ont donc plaidé, pour

l'introduction d'un pilier de capitalisation collective obligatoire, à côté du système par répartition actuel. En vain. Les sénateurs ont voté le lancement d'une étude sur le sujet... mais même cette simple disposition a été rejetée en commission mixte paritaire.

Le sujet reste clivant : les opposants y voient une logique de financiarisation, qui livrerait les retraites aux fonds de pension et ferait fi de la solidarité. « *La répartition est souvent affublée d'oripeaux moraux : on l'a longtemps présentée comme un gentil système favorisant la justice sociale et l'équité entre générations alors que la capitalisation n'aurait pour vocation que de favoriser les plus aisés. Notre débat politique est trop souvent biaisé par les idées reçues qui empêchent une réflexion sereine* », estime Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale.

Pour les fonctionnaires

D'autant que le système a, pour certains, fait ses preuves. Paradoxalement, l'État a instauré un régime de capitalisation obligatoire pour ses fonctionnaires via le régime additionnel de la fonction publique (Rafp), mis en place par la réforme Fillon de 2003. Grâce à ce régime, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2005, près de 4,5 millions d'agents épargnent en vue d'un supplément de retraite. « *C'est une vraie réussite. C'est un vrai fonds de pension collectif à la française géré par les partenaires sociaux, avec*

42 milliards d'encours et 5,6 % de rentabilité par an depuis sa création », observe Nicolas Marques, directeur de l'Institut Molinari. « *Pourquoi ce qui est bon pour les fonctionnaires ne le serait pas pour les salariés ?* », interroge un assureur. Les pharmaciens ont, eux aussi, compris depuis longtemps l'intérêt d'un tel système : leur régime, créé en 1948, repose sur un modèle mixte où la capitalisation assure aujourd'hui 50 % des retraites.

Depuis plusieurs mois, le sujet est poussé par différents instituts d'études économiques - Sapiens, Molinari, Institut de la protection sociale. L'OCDE recommande aussi, dans son dernier rapport, de compléter les régimes publics en répartition par de la capitalisation, afin de « *diversifier les sources de financement des retraites et rendre les systèmes plus résilients* ». Du côté du patronat, la CPME a pris position et propose d'orienter 4 % des cotisations des Français vers la capitalisation, une idée partagée par le réseau d'entrepreneurs CroissancePlus. Tous mettent en avant deux bénéfices majeurs.

Tout d'abord, la capitalisation permettrait aux Français de s'assurer une meilleure retraite alors que le niveau des pensions est amené à baisser dans les années à venir. En fléchissant vers la capitalisation, seulement 1 point des 14 % de PIB consacrés aux retraites à partir de 2028, « *on peut créer un fonds de 550 milliards d'euros qui, placé à 5 %, permettra de verser 1310 euros*



par an à chaque bénéficiaire en 2042, soit l'équivalent d'un treizième mois», calcule Erwann Tison, directeur d'études à l'Institut Sapiens.

«Maintenir un régime intégralement par répartition est non soutenable. Ne pas vouloir en sortir revient à assumer un appauvrissement des futurs retraités et un déséquilibre générationnel important», poursuit-il.

En drainant une épargne de long terme, la capitalisation permettrait par ailleurs d'assurer un meilleur financement de l'économie française et d'investir dans les entreprises, qui manquent de fonds propres. C'est un moyen de soutenir la croissance et l'emploi, mais aussi de financer l'innovation. «La capitalisation permet de mobiliser les sommes considérables dont les entreprises ont besoin, notamment pour financer la transition énergétique», indique Mathias Cormann, secrétaire général de l'OCDE. Les fonds placés pour la retraite sont particulièrement adaptés pour répondre à ce défi car ce sont des sommes placées sur le long terme, pour vingt-cinq ou trente ans. Elles peuvent donc financer les infrastructures, actifs peu liquides, dont tous les pays ont besoin.»

Financer l'innovation

C'est d'ailleurs cette épargne de long terme qui a soutenu le développement économique durant la révolution industrielle, époque où la France avait opté pour la capitalisation. «Au XIX^e siècle, les notaires récupéraient l'argent dans les campagnes, les sociétés de secours mutuel plaçaient les capitaux», rappelle Nicolas Marques. Cela a permis de financer les chemins de fer, les canaux, l'industrie. «On lui a ensuite imputé l'échec du système des rentes ouvrières et paysannes instauré en 1910, alors que la Première Guerre mondiale en fut la raison principale», observe Bruno Chrétien. Dans l'urgence de la reconstruction, le système s'est remodelé en 1945 sur le principe de la répartition, jugé plus solidaire.

Certains craignent toujours que les aléas des marchés financiers ne ruinent les retraités. Mais l'OCDE constate que ni la crise financière de 2008 ni la récente crise sanitaire n'ont remis en cause le succès de la capitalisation, dont les fonds connaissent une croissance continue pour atteindre 66 trillions de dollars fin 2021. Difficile pour la France, qui cherche à combler le déficit structurel et récurrent de son système, de passer à côté d'un tel mouvement de fond. ■



FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO

Pourquoi se priver d'un régime des retraites qui aiderait les moins aisés, assainirait les dépenses publiques et permettrait d'affronter les défis de l'époque ?

DAVID LISNARD (LR),
MAIRE DE CANNES



F. BOUCHON/LE FIGARO

On pourrait avoir une fusée à trois étages : le socle inter-générationnel du système par répartition, le deuxième étage, ce sont les retraites complémentaires, et le dernier étage, c'est par capitalisation

BRUNO RETAILLEAU,
PRÉSIDENT DU GROUPE
LR AU SÉNAT

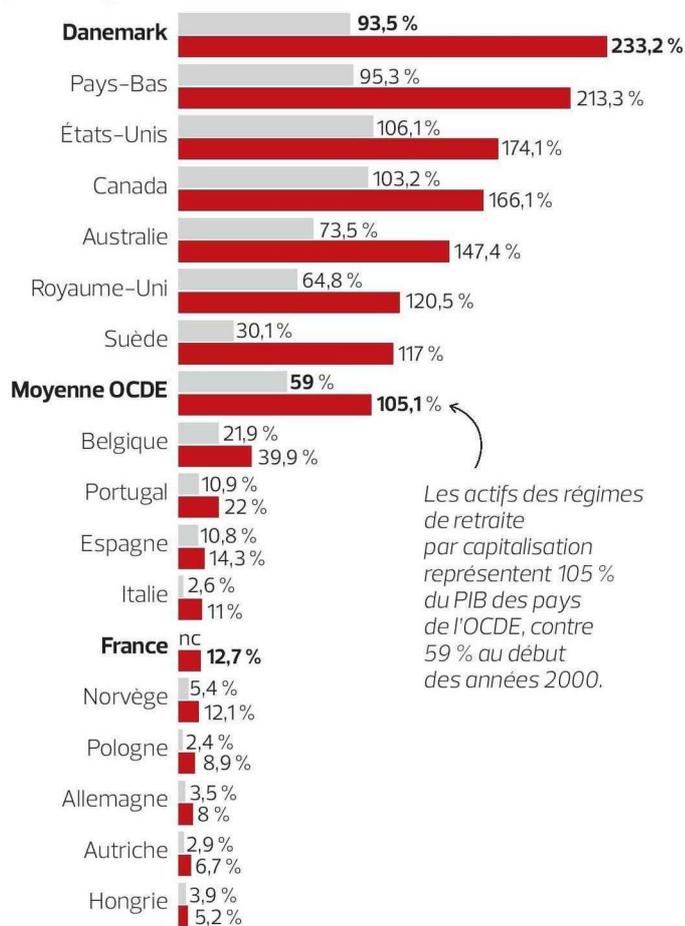
4,5
millions

d'agents de l'État épargnent en vue de leur retraite via le régime additionnel de la fonction publique (RAFP), mis en place par la réforme Fillon de 2003

Le rôle croissant des dispositifs de retraite par capitalisation

Actifs totaux gérés par les fonds de pension et organismes de gestion d'épargne retraite privés, en % du PIB dans les pays de l'OCDE

● 2001 ● 2021



Les actifs des régimes de retraite par capitalisation représentent 105 % du PIB des pays de l'OCDE, contre 59 % au début des années 2000.

Source : OCDE

Infographie **LE FIGARO**